

RCS : BOBIGNY
Code greffe : 9301

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2019 B 08115
Numéro SIREN : 853 040 186
Nom ou dénomination : 77 Foods

Ce dépôt a été enregistré le 09/01/2023 sous le numéro de dépôt 628

77 FOODS
Société par actions simplifiée
Au capital de 2.309,90 euros
Siège social : 12, rue Anselme - 93400 Saint-Ouen-sur-Seine
853 040 186 RCS Bobigny
(Ci-après désignée la « **Société** »)

<u>EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL ÉTABLISSANT LE RÉSULTAT DE LA CONSULTATION ÉCRITE DES ASSOCIÉS OUVERTE À COMPTER DU 23 NOVEMBRE 2022</u>

(...)

TROISIÈME RÉSOLUTION

(Affectation du résultat)

La collectivité des Associés **approuve** la proposition du Président et **décide** de l'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2021, constituant une perte de (1.572.418) euros, de la manière suivante :

ORIGINE :

- | | |
|--|--------------------|
| ● Poste « Report à nouveau » antérieur : | (331.159) euros ; |
| ● Résultat de l'exercice : | (1.572.418) euros. |

Total à affecter :	(1.572.418) euros
--------------------	--------------------------

AFFECTATION DU RÉSULTAT :

- | | |
|---|-------------------|
| ● Montant affecté au poste « Report à nouveau » : | (1.572.418) euros |
|---|-------------------|

Le poste « Report à nouveau » présentera désormais un solde débiteur de (1.903.577) euros.

Le poste « Réserve légale » présentera encore un solde de 0 euro.

En application de l'article 243 bis du Code général des impôts, la collectivité des Associés **constate** qu'il n'a pas été distribué de dividendes depuis la constitution de la Société.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée.

(...)

SEPTIÈME RÉSOLUTION

(Nomination d'un commissaire aux comptes titulaire)

La collectivité des associés, après avoir pris connaissance du rapport du Président, **décide de nommer**, en qualité de commissaire aux comptes titulaire pour une durée de six exercices soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027 :

La société **ARIANE CONSULTING**, société à responsabilité limitée au capital de 40.000 euros, dont le siège social est situé 12 rue du Helder – 75009 Paris, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 381 942 564.

Le commissaire aux comptes titulaire dont la nomination est adoptée a fait savoir à l'avance qu'il acceptait les fonctions qui lui sont confiées et a déclaré satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice desdites fonctions.

La collectivité des associés **prend acte** que, conformément aux dispositions de l'article L.823-1 du Code de commerce, il n'est pas nécessaire de nommer un commissaire aux comptes suppléant.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée.

HUITIÈME RÉSOLUTION

(Pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités)

La collectivité des Associés **donne** tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes en vue de l'accomplissement de toutes formalités.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée.

« Extrait certifié conforme »

Monsieur Nicolas SCHWEITZER
Président